



DOCUMENTS UTILES POUR CAMPER EN FRANCE

Pour les scouts

- La carte d'identité est bien sûr nécessaire. En dessous de 12 ans, les scouts voyageant dans l'Union européenne doivent être munis de la Kids-ID (document d'identité électronique sécurisé). Celle-ci peut être obtenue sur demande auprès des services communaux. Attention, tous les membres de la section n'ont peut-être pas la nationalité belge.
- L'autorisation parentale (signatures des parents authentifiées par la commune). Ce formulaire est disponible sur le site www.lesscouts.be > animateurs > Télécharger > Camps
- la fiche santé individuelle. Ce document est téléchargeable sur www.lesscouts.be > animateurs > Télécharger > Santé, sécurité, hygiène
- la Carte européenne d'assurance maladie à commander à sa mutuelle

Pour les animateurs

- vos brevets d'animateurs et de secouristes (ou des photocopies)
- le petit dépliant "Inzepocket" (publié par la fédération)
- le livret "[Camper en France](#)" (publié par la fédération)
- la recommandation internationale de la fédération prouvant que vous êtes bien scouts et que vous êtes couverts en responsabilité civile
- la liste des participants
- des formulaires de déclaration d'accident
- le registre des soins donnés (y joindre les fiches santé individuelles)
- les affiches du Scoutisme français à télécharger sur www.lesscouts.be > animateurs > télécharger > International : "Numéros d'urgence" (à composer ou compléter dès votre arrivée sur place), "L'hygiène alimentaire en camp" et "10 conseils de sécurité" (à afficher dans l'intendance par exemple)
- Le programme du camp (dont caractéristiques du lieu de camp, activités, itinéraires et organisation des randonnées et hikes, horaire, menus, fonctionnement du staff, évaluation, etc.) complété des affiches "Notre Charte", "Notre ambition éducative" et "Notre méthode" téléchargeables sur le site www.lesscouts.be.
- Le [Hikebook](#) : document de préparation des hikes, envoyé par la fédération, et à remettre aux éclaireurs et pionniers lors de ces activités en autonomie
- Si vous campez sous bâtiment, il faut vérifier auprès de la direction départementale Jeunesse et Sports du département que le bâtiment y soit bien enregistré ou réclamer au propriétaire le récépissé de la déclaration de l'endroit au ministère. C'est la garantie que l'endroit respecte toutes les normes de sécurité requises pour l'hébergement.
<http://www.gincv.com/services/ddjs.php>

Si le lieu n'est pas conforme et n'est pas enregistré à la DDJS, les scouts doivent loger sous tente (même les louveteaux). Le bâtiment peut servir pour l'intendance, les sanitaires et les activités de journée (mais donc pas pour l'hébergement).

Normes d'encadrement

1 animateur sur 3 doit être breveté en centre de vacances.

Au moins 1 personne doit posséder le Brevet européen de premiers secours (ou autre brevet de secouriste au moins équivalent).

Il faut au moins 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus. (1 animateur par groupe de 8 enfants, si un ou plusieurs des enfants sont âgés de moins de 6 ans.)

Avant le départ, faites des photocopies de tous les documents officiels (papiers d'identité, permis de conduire, réservations...), que vous garderez ailleurs que sur vous. Cela facilite les démarches auprès de la police locale et auprès du consulat en cas de perte ou de vol. Vous pouvez également les scanner et vous les envoyer par mail ou encore les enregistrer sur une plateforme de stockage de documents en ligne (Dropbox, Google Drive...)

Tous les renseignements nécessaires et particuliers peuvent être obtenus auprès de l'ambassade ainsi que sur le site du ministère des Affaires étrangères,
<http://diplomatie.belgium.be/>

En cas de problème

Si vous vous retrouvez dans une situation difficile, après avoir épuisé les ressources locales, qui appeler ?

- **votre animateur d'unité**
- **le 21, siège central de la fédération (8-18h en semaine, en période de congés scolaires, fermeture à 17h.)**
Rue de Dublin 21 – 1050 Bruxelles
Tél. : +32.2.508.12.00
Fax : +32.2.508.12.01
lesscouts@lesscouts.be
- **Scout Assistance (en cas d'urgence en dehors des heures de bureau)**
Tél. : +32.498.91.88.85
- **Ethias Assistance (24h/24)**
N° de police à renseigner dès le premier contact : 45.014.778
Tél. : +32.4.220.30.40
Fax : +32.4.220.30.04
- **l'ambassade de Belgique (en cas de nécessité uniquement)**
Coordonnées sur <http://diplomatie.belgium.be/>